PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi, le 7 août 2023 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien Siège #4 M. Mathieu Labrecque Siège #2 M. Christian Lemay Siège #5 M. Jocelyn Chamberland Siège #3 Mme Dominique Laforce Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli directrice générale et greffière-trésorière agira à titre de greffière d'assemblée.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1. ADMINISTRATION

1. Administration

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.
- 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
- 1.4 Services juridiques pour l'année 2024.
- 1.5 Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie pour l'année 2024 à 2029.

2) Incendie et Premiers répondants.

- 2.1 Achat d'une machine à pression autorisation de paiement de la facture.
- 2.2 Renouvellement entente avec la Croix-Rouge Services aux personnes sinistrées.

3) Voirie

3.1 Autorisation de paiement du décompte numéro 3 pour les travaux du garage municipal à Construction JBR.

4) Hygiène du milieu

- 4.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec Appel d'offres #CHI-20242025 Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
- 4.2 Offre de services professionnels Groupe Helios renégociation de l'entente Municipalité industrie (coopérative Agrilait).
- 4.3 Offre de services professionnels échantillonnage des eaux de rejets d'Agrilait.

5) Urbanisme, zonage et développement.

- 5.1 Dépôt de la liste des permis de juillet 2023.
- 5.2 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 266-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;
- 5.3 Abrogation de la résolution numéro 088-04-2023 relative à la composition du Comité de démolition des bâtiments. REPORTÉ
- 6) Varia.
- 7) Comités.
- 8) Correspondance.
- 9) Période de questions.
- 10) Levée de l'assemblée.

Sur proposition de Francine Julien, appuyé par Dominique Laforce, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée.

176-08-2023 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

Adoptée.

177-08-2023 1.3 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 193 729.79 \$ Incompressibles : 105 721.98 \$ Salaires de juillet : 38 170.45 \$

TOTAL: 337 622.22 \$

Adoptée.

178-08-2023 1.4 Services juridiques pour l'année 2024.

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la [Municipalité/Ville/MRC/Régie] une offre de services professionnels pour l'année 2024;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Guillaume;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Guillaume accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2024.

Adoptée.

179-08-2023 1.5 Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie pour l'année 2024 à 2029.

Attendu que conformément *au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Municipalité et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 :

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 065 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Luc Chapdelaine APPUYÉ PAR : Jocelyn Chamberland

ET RÉSOLU:

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette

actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée.

2. Incendie et Premiers répondants.

180-08-2023 2.1 Achat d'une machine à pression – autorisation de paiement de la facture.

CONSIDÉRANT que la demande du service Incendie de Saint-Guillaume de se procurer une machine à pression pour le lavage des camions d'incendie;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 538259 du Groupe Maska au montant de 3463.58 \$ plus taxes applicables pour la machine incluant un enrouleur manuel et un boyau de 100 pieds;

CONSIDÉRANT que le prix est un spécial valide jusqu'au 14 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine ET résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la dépense au montant de 3463.58 \$ plus taxes et d'autoriser le paiement de la facture.

Adoptée.

181-08-2023 2.2 Renouvellement entente avec la Croix-Rouge – Services aux personnes sinistrées.

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, offre un service humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur ;

Considérant qu'il est préférable d'avoir une entente écrite à ce sujet ;

Considérant que l'entente vient ajouter une plus-value à notre plan de mesures d'urgence ;

IL EST PROPOSÉ par Francine Julien, appuyé par Mathieu Labrecque, il est unanimement résolu de payer la contribution annuelle de 0,20 \$ / par personne au montant total de 292.00 \$.

Adoptée.

3. VOIRIE.

182-08-2023 3.1 Autorisation de paiement du décompte numéro 3 pour les travaux du garage municipal à Construction JBR.

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif #3 de la Construction JBR pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Un à Un Architectes inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #3 à Construction JBR au montant de 95 056.60 \$.

Adoptée.

4. Hygiène du milieu

183-08-2023

4.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20242025 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'*Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac et Sulfate d'aluminium* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR Jocelyn Chamberland APPUYÉ PAR Francine Julien

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'*Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac et Sulfate d'aluminium* pour la période du 1er janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

184-08-2023 4.2 Services professionnels d'accompagnement pour la renégociation de l'entente municipalité – industrie (Agrilait s.e.n.c.).

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume dessert la Coopérative Agrilait pour le service d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée le 31 mai 1989 entre la paroisse de Saint-Guillaume et la Société Coopérative ainsi qu'un addenda datant du 22 mars 1996;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Groupe Helios relativement à la renégociation de l'entente et d'un service d'accompagnement des ressources de la municipalité durant la renégociation;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la renégociation a 35 années d'expérience en gestion de projets et en gestion de réseau d'égout et d'installations de traitements des eaux;

CONSIDÉRANT que le taux horaire est de 160 \$/ heure et advenant l'utilisation d'autres ressources, le taux horaire se situe entre 125 \$ et 150 \$;

EN CONSÉQUENCE,

(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service numéro 20230546 du Groupe Helios afin de renégocier l'entente avec Agrilait et de recevoir l'aide nécessaire tout au long du mandat.

Adoptée.

185-08-2023 4.3 Offre de services professionnels – échantillonnage des eaux de rejets d'Agrilait.

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Aquatech afin de réaliser des échantillonnages supplémentaires des eaux de rejets d'Agrilait;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro 20230804 qui se résume à 2 visites toutes les semaines;

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire est de 7212 \$ plus taxes applicables soit 601 \$/mois:

EN CONSÉQUENCE,

(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service 20230804 d'Aquatech afin d'effectuer des analyses directement à l'échantillonneur de chez Agrilait deux fois par semaine selon le même calendrier que les échantillons déjà pris.

Adoptée.

5. Urbanisme, zonage et développement.

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la liste des permis de juillet 2023.

La greffière-trésorière dépose la liste des permis émis pour le mois de juillet 2023 à tous les membres du Conseil.

186-08-2023 5.2 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 266-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du projet de règlement cité en titre, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Laforce appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement cité en titre soit fixée au mardi 5 septembre 2023 à 19 h, à la salle du Conseil située au 106, Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume.

Adoptée.

5.3 Abrogation de la résolution numéro 088-04-2023 relative à la composition du Comité de démolition des bâtiments.

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

6. VARIA

187-08-2023

6.1 Demande du ministère des Transports pour ajouter de la signalisation sur la rue Principale.

CONSIDÉRANT la demande du Conseiller M. Jocelyn Chamberland de faire une demande au ministère des Transports afin d'ajouter des panneaux de vitesse sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse ne semble pas respectée par plusieurs usagés en raison du manque de signalisation lors du virage à la sortie de la rue du Couvent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

DE faire une demande au ministère des Transports du Québec afin d'étudier la possibilité d'ajouter deux panneaux affichant la vitesse de 50 kilomètres à la sortie de la rue du Couvent.

Adoptée.

6.2 Avis aux propriétaires pour les branches le long des routes.

Le Conseiller M. Jocelyn Chamberland demande de transmettre une lettre aux propriétaires dont les branches d'arbres dérangent la circulation ou obstruent la route. Il est discuté qu'il y a plusieurs endroits et que cela n'est pas nécessairement facile à identifier.

La directrice générale informe les membres du Conseil qu'un premier avis a déjà été transmis par l'inspecteur de la MRC, responsable d'appliquer la règlementation municipale dans les dernières semaines et qu'une visite a été effectuée aujourd'hui par l'inspecteur de la MRC et l'inspecteur municipal.

Un suivi sera fait avec l'inspecteur de la MRC de Drummond et avis de rappel sera transmis pour ceux qui n'ont pas répondu à notre demande selon la règlementation en vigueur et les délais s'y raccordant.

188-08-2023 6.3 Mandat pour négociation pour acquisition de terrain.

CONSIDÉRANT la demande du Conseiller M. Christian Lemay d'ajouter un point au varia relativement à mandater le Maire et la Directrice générale pour négocier un prix d'achat pour le lot 5 251 262;

CONSIDÉRANT qu'une première offre d'achat a déjà été transmise par la résolution numéro 150-06-2023 au montant de 50 000 \$ et a été refusée par la propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Christian Lemay et résolu :

DE mandater le maire, M. Robert Julien, et la directrice générale, Mme Anny Boisjoli, à organiser une rencontre afin de discuter avec la propriétaire et de faire des négociations pour l'acquisition du lot.

D'INFORMER les membres ce Conseil suite aux discussions lors la rencontre.

Adoptée.

7. COMITÉS.

8. CORRESPONDANCE.

- 7.1 Lettre de remerciement de madame Jeannine Allaire Chesk aux employés de la municipalité.
- 7.2 Aide financière du MTQ PPA-CE volet amélioration.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance: 10 citoyens.

189-08-2023 10<u>. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.</u>

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h05

	Adoptée.
M. Robert Julien Maire	Anny Boisjoli Directrice générale et greffitrésorière
	a signature du présent procès-verbal équivaut à la résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
M. Robert Julien, Maire	